

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU PETR PAYS TOLOSAN.

Séance du 28 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 novembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle Polyvalente à Rouffiac-Tolosan.

Votants :

CCHT : Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Daniel CADAMURO, Patrice LAGORCE

CCCB : Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Thierry SAVIGNY, Henri AMIGUES, Patrick CATALA, Laurent UZSES

C3G : Didier CUJIVES, André FONTES, Jean-Claude MIQUEL, Edmond VINTILLAS, Véronique MILLET

CCF : Francis BERGON, Guy NAVLET, Jacques OF, Philippe PETIT, Jean-Paul VASSAL, Gilbert COMBIER

CCVA : Gilles JOVIADO, Robert SABATIER

Absents ayant donné pouvoir : Denis DULONG à Roland CLEMENCON, Daniel CALAS à Didier CUJIVES, Hugo CAVAGNAC à Jacques OF, Jeanine GIBERT à Philippe PETIT, Jean-Michel JILIBERT à Robert SABATIER

Secrétaire de séance : Véronique MILLET

Domaine : *Schéma Territorial*

Délibération n°: 18/91

Objet : Plan de Mobilité Rurale

Le Président rappelle que le PETR Pays Tolosan est un territoire sous influence métropolitaine soumis à une croissance de population très forte : il se caractérise par un accueil de populations jeunes et actives, qui doivent utiliser leur véhicule pour se rendre sur leurs lieux de travail, dans les services publics et marchands.

La desserte en transports collectifs du territoire ne couvre et ne couvrira jamais tous les besoins de déplacements, qu'ils soient pendulaires ou transverses. L'absence de véhicule est considérée comme un frein majeur à l'insertion socioprofessionnelle.

Une réflexion doit être engagée pour proposer des solutions de mobilité, articulation forte et nécessaire entre tous les territoires pour conforter leur attractivité et leur développement.

Le PETR Pays Tolosan a délibéré favorablement pour réaliser un Plan de Mobilité Rurale le 26 juin 2018. Notre Conseil de Développement s'est auto saisi de la thématique de la mobilité et avait demandé de répondre aux interrogations de la société civile sur cette question (mobilité, non mobilité, mobilité inclusive).

Suite à la volonté du Scot NT de réaliser un Plan de Mobilité Rurale sur son territoire, affirmé par un courrier adressé à Monsieur le Préfet, une entrevue entre Didier Cujives, Philippe Petit et Yves Schenfeigel (DDT) s'est déroulée le 28 août dernier.

Le Président rappelle que :

- L'élaboration d'un PMR réactualisait le Plan Global des Déplacements réalisé en 2011-2012, et permettait l'intégration des besoins et des données disponibles aujourd'hui.
- Le PETR Pays Tolosan a devancé l'aspiration du Scot à mener le PMR. Les textes sont clairs pour la gouvernance : compétence du Scot de porter un PMR, et, à défaut, du PETR.
- L'Etat s'oppose à la réalisation de 2 Plans de Mobilité Rurale sur un territoire quasiment identique (gabegie d'argent public)
- Le périmètre de réflexion et d'études proposés est jugé trop restrictif : l'Etat a travaillé sur des périmètres d'études de PMR beaucoup plus larges qui intègre le sud du Tarn et Garonne (CCGSTG) et l'Ouest tarnais (CCTA) en sus du PETR.

Au vu de ses éléments, et, devant la volonté du Scot NT de mener ce PMR, confirmé par une délibération de son conseil syndical en date du 10 septembre 2018, le Président propose de retirer la délibération 18-88 en date du 26 juin 2018 portant sur l'élaboration d'un Plan de Mobilité Rurale par le PETR Pays Tolosan.

Néanmoins, l'avancement de cette démarche sera suivi avec attention : il est proposé de demander au Scot NT d'informer sur l'état d'avancement de ce dossier, et de nous faire un retour sur sa mise en œuvre fin 2019, la mobilité étant une préoccupation essentielle de nos concitoyens.

Il est proposé au Conseil syndical de statuer sur :

- l'annulation de la délibération 18/88 portant sur la réalisation d'un Plan de Mobilité Rurale

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 28 novembre 2018.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 28 novembre 2018
Au registre sont les signatures